

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-117

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2017-117

Bassens - Lafon Technologies - Programme d'extension des locaux et refonte de l'outil industriel - Prorogation du délai de réalisation- Avenant N°1- Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015/0630 du 30 octobre 2015, Bordeaux Métropole a pris la décision de participer au programme d'investissement de la société Lafon Technologies (LAFON S.A.S. - Groupe Madic) sur son site de Bassens.

Spécialisée dans le secteur des équipements de transports, stockage, distribution et gestion des carburants, LAFON regroupe 200 collaborateurs sur trois sites industriels en France, dont un site situé à Bassens. Depuis plusieurs années, elle s'est diversifiée dans la production de nouvelles gammes de produits, notamment les bornes de recharges électriques et les terminaux de paiement tactiles, a augmenté ses parts de marché à l'international, et a développé ses équipes de recherche et développement, marketing et commerce.

Pour accompagner sa forte croissance, le développement de nouvelles activités et l'accueil des collaborateurs dans un environnement favorable au bien être, à l'innovation et au travail collaboratif, LAFON s'est engagée dans un projet d'extension des locaux et de modernisation de son établissement industriel de Bassens. L'échéancier initial du projet prévoyait la fin du programme le 31 mars 2017.

Le pôle industriel et logistique

A ce jour, les investissements programmés pour la construction du nouveau pôle industrie et logistique ont été partiellement réalisés. Un nouveau bâtiment logistique a permis de répondre notamment à l'exiguïté des locaux et à leur mise aux normes, au manque de fonctionnalité des quais et des zones de chargement /déchargement peu adaptés aux flux et aux difficultés de circulation dans l'enceinte de ce site industriel très contraint.

L'installation de toutes les activités de stockage et de logistique dans le nouveau bâtiment se déroulera durant le premier trimestre 2017. Dès 2017, les espaces libérés dans le bâtiment existant vont permettre de développer et optimiser les activités industrielles d'assemblage sur une période de deux ans :

- extension de la ligne d'assemblage et passage sur un espace doublé et rapatriement d'opération de sous -traitance pour la fabrication de bornes de recharge pour véhicules électriques

- création d'une ligne d'assemblage d'équipement électroniques pour petites séries, avec spécialisation dans les terminaux de paiement, rapatriement en France d'activité sous traitées en Italie, mise en place d'une salle sécurisée, développement de l'activité réparation électronique. A noter que les activités électroniques portées jusqu'à présent par LAFON avec une ambition limitée, ont toutes été transférées dans la filiale UKIA, détenue à 100%, et installée dans les mêmes locaux de Bassens, avec des perspectives de développement plus ambitieuses.
- extension et modernisation des lignes d'assemblages existantes

Le pôle tertiaire

L'entreprise a été contrainte de retarder et redéfinir la deuxième tranche de son projet, à savoir l'extension de l'espace dédié à l'accueil de bureaux. En effet, des retards importants ont été accumulés lors des travaux de construction de l'espace industriel et logistique, des problèmes techniques majeurs (travaux de terrassement, fouilles et certificat de conformité) ayant fortement perturbé le bon déroulement de l'opération.

La société LAFON a donc fait part à Bordeaux Métropole des difficultés qui l'ont conduite à envisager un nouvel échéancier, accompagné d'un redimensionnement du projet d'extension de l'espace tertiaire avec une superficie plus importante qui devrait répondre à des perspectives de développement croissantes.

La nouvelle version du projet respecte l'enveloppe budgétaire et les objectifs initiaux (aménagement d'espaces de travail collaboratif, d'espaces de vie et de détente, des postes de travail, ...) et repose sur :

- la construction d'un nouveau bâtiment sur pilotis de 700 m2, au-dessus du parking à l'avant de l'établissement, porteur de l'image de société innovante qu'est devenue LAFON,
- le réaménagement complet des espaces de bureaux dans le bâtiment existant,
- l'habillage du bâtiment existant, assurant une cohérence stylistique entre les différents volumes, en particulier le toit caractéristique en pignons, qui marque l'histoire du site.

Un permis de construire vient d'être déposé. Du fait de ce nouvel échéancier, il est nécessaire de proroger, par avenant, les délais prévus par la convention du 9 novembre 2015 fixant les conditions de soutien financier de Bordeaux Métropole et le recrutement associé.

Les objectifs de la société sont inchangés et les engagements en matière de recrutement sont identiques d'ici la fin des travaux, prévue désormais au plus tard le 31 décembre 2018. L'effectif du site LAFON de Bassens qui accueillait 132 personnes en 2015 a atteint 145 personnes en janvier 2017.

Le recrutement d'une dizaine de personnes supplémentaires d'ici à l'achèvement du projet d'extension et de refonte de l'outil industriel est prévu, soit un total de 20 personnes recrutées d'ici la fin de l'opération, au plus tard le 31 décembre 2018 : 4 pour le bureau d'étude, 3 dans le service marketing et commercial, 3 dans les services et 10 personnes pour le pôle industrie et fabrication.

Les dépenses prévisionnelles de cette opération sont inchangées et s'élèvent à 3 167 700 €, répartis comme suit :

Dépenses	Montant Hors taxes	Etat d'avancement
Construction nouveau bâtiment "industriel et logistique"	916 341	réalisé
Aménagements pôle "industriel et logistique"	296 784	réalisé
Création salle sécurisée et aménagement spécifique	69 886	en cours
construction extension pôle tertiaire	954 400	à engager
Réaménagement bâtiment existant	490 000	à engager
Refonte outil industriel (lignes	440 289	à engager

assemblages)		
TOTAL DEPENSES (en euros)	3 167 700	

Le soutien financier de Bordeaux Métropole est inchangé soit 200 000 euros, ce qui représente 6.31 % de la dépense totale de l'opération, le reste des investissements induits par ces projets étant porté par l'entreprise.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1511-3,

VU la délibération n°2015/0630 du 30 octobre 2015 autorisant le versement d'une subvention de notre établissement public au profit de la société LAFON Technologies pour le financement de son investissement immobilier s'élevant à 3 167 700 € H.T., soit 6.31 %, ainsi que la convention du 9 novembre 2015.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de permettre à la société LAFON, grâce à un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2018, de mener à bien son projet d'extension et de refonte de son outil industriel.

DECIDE

Article 1 : de proroger au 31 décembre 2018, par avenant n°1 à la convention du 09 novembre 2015, la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde de la subvention métropolitaine destinée à permettre la bonne réalisation du projet. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°1 à la convention du 9 novembre 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 MARS 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 MARS 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---



Direction du développement économique
Service Entreprises et Filières Stratégiques

Aide à l'investissement Immobilier « LAFON TECHNOLOGIES »

Avenant n° 1 à la convention du 9 novembre 2015

Entre d'une part,

- **La société LAFON**, Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 10 000 000 € située 44 avenue Lucien Victor Meunier 33530 Bassens, représentée par Monsieur Emmanuel Ourry, Directeur Général, ci-après dénommée le bénéficiaire,

et

- **Bordeaux Métropole**, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, représentée par son Président, Monsieur Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain n° _____ en date du _____ ,

Vu la délibération n° 2015/630 du Conseil de la Métropole du 30 octobre 2015, accordant une subvention à la société LAFON dans le cadre des investissements liés à l'extension de son site de Bassens et la refonte de son outil industriel,

Vu la convention de financement en date du 9 novembre 2015 passée entre Bordeaux Métropole et la société LAFON,

Considérant,

La prise en compte de la date du 31 décembre 2018 au titre d'échéance pour la fin du programme d'investissement,

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 5 intitulé «conditions spéciales», est modifié comme suit : « La SAS LAFON s'engage à créer 20 emplois supplémentaires d'ici la fin du programme, soit au 31 décembre 2018 ».

La SAS LAFON s'engage à maintenir a minima ces emplois pendant une durée de cinq ans minimum sur le site à compter de la création du dernier emploi prévu.

Ainsi, la non-réalisation dudit programme dans les délais, ou la réduction du nombre d'emplois créés, pourra entraîner le cas échéant, la répétition totale ou partielle, par la société LAFON de l'indu de l'aide de Bordeaux Métropole.

A ce titre, la SAS LAFON s'engage à remettre chaque année, à Bordeaux Métropole (Direction du développement économique), à compter de l'exercice 2015 jusqu'à l'exercice 2022 inclus, une copie de l'imprimé de Déclaration annuelle des données sociales (DADS) faisant ressortir le nombre et la répartition des emplois.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Pour la SAS LAFON

Le directeur général

Emmanuel Ourry

Pour Bordeaux Métropole

Le Président

Alain Juppé